

24.04.92.M.S.
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-290 DU 18 JUIN 1993
/MFP.RA.DGFP.DGCA.SAV.

Portant Promotion au titre de l'année
1990 de certains Professeurs des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) de la
République du Congo en tête MAMPOUYA
Samuel.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/ISAS :

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/075 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964, fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21
du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 82/978 du 23 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 82/979 du 25 Décembre 1992 portant
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-289 du 18 Juin 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1990 des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République
du Congo, en tête MAMPOUYA Samuel.-

DECRETE :

NH
ARTICLE 1er. - Sont Promus au 4° échelon de leur grade indice 1110 au titre de l'année 1990, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent : ACC = Néant.

MAMPOUYA Samuel,

Pour compter du 22 Août 1990, en Service à Brazzaville.

- SONGOLO Jérôme

Pour compter du 03 Octobre 1990, en Service à Brazzaville.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Juin 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

Le Ministre de la Fonction Publique
et les Réformes Administratives

JKOYO
- Jean Prosper KOYO -

DA Costa
- Claude Antoine DA COSTA -

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 3
D.G.B..... 3
D.G.C.F..... 3
MEN/DPAA..... 3
TRÉSOR..... 2
INTERESSES..... 2
DOSSIERS..... 6
BST/DGCA..... 2
SGG/BC..... 2./- *X*